



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 26/11/25

**Direction départementale des Finances Publiques
du Doubs**

Pôle d'évaluation domaniale

63 Quai Veil -Picard
25000 BESANCON

Téléphone : 03.81.25.20.20
mél. : ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jérémie STEPHANN
téléphone : 03-81-25-22-28/06-28-11-88-86
courriel : jeremy.stephann@dgfip.finances.gouv.fr
Réf DS : 27698738
Réf OSE : 2025-25388-83594

La Directrice départemental des Finances
publiques du Doubs

à

Mairie de Montbéliard
Rue de l'Hôtel de Ville
25200 MONTBÉLIARD

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine dans le cadre d'une cession de tènements foncier quartier des hexagones sur la commune de Montbéliard.

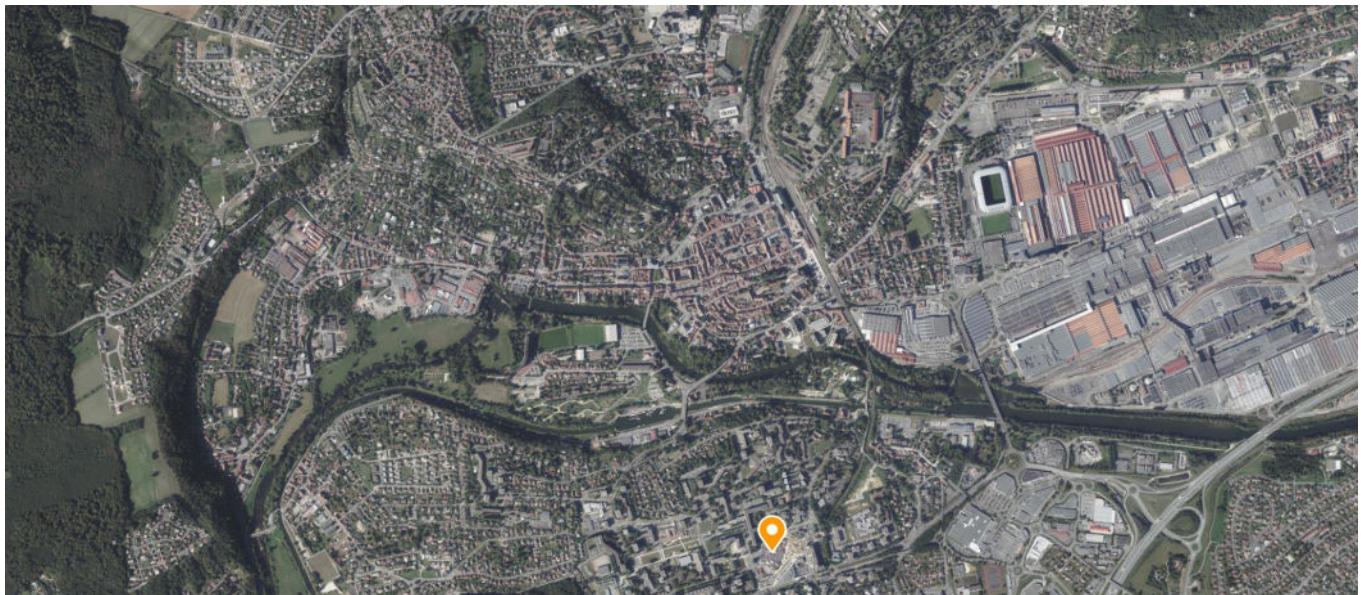
Par saisine en date du 13/11/2025 vous sollicitez un avis de valeur vénale pour le bien référencé ci-après.

Ces biens sont des terrains fonciers situés au sud de la ville de Montbéliard, dans le quartier de la Petite Hollande, classé comme quartier prioritaire de la ville.

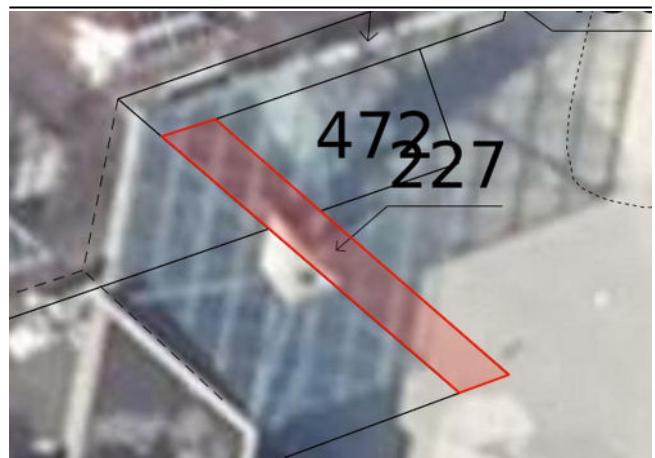
Il s'agit de terrains situés sur l'ancien site du centre commercial des Hexagones, cadastrés sous les numéros BP 477, BP 227, BP 228, et une partie de la parcelle BP 467 (442 m²).

Les terrains sont soit recouverts de bitume pour des parkings, soit d'espaces verts.

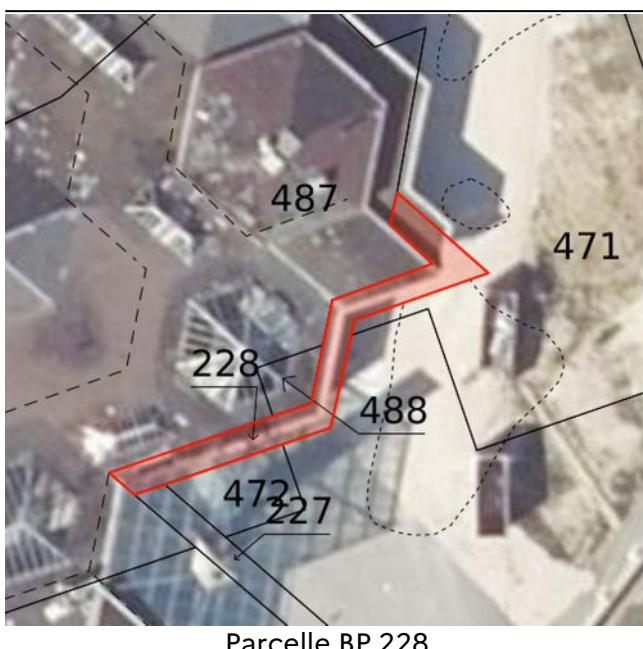
Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Surface	Nature
MONTBELIARD	BP 477	GRAND CHENOIS	22 m ²	Parking
	BP 227		35 m ²	Espaces verts
	BP 228		79 m ²	Espaces verts
	Partie BP 467		442 m ²	Parking



Parcelle BP 477



Parcelle BP 227



Parcelle BP 228



Partie parcelle BP 467

Les parcelles sont classées en zone UC par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les zones UC correspondent aux coeurs des quartiers périphériques montbéliardais. Elles sont, de fait, les polarités secondaires et complémentaires du centre-ville. Les formes urbaines et la grande diversité fonctionnelle sont caractéristiques de polarités secondaires. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est consacrée à la Petite-Hollande (« Poursuivre la rénovation urbaine du quartier de la Petite-Hollande »), elle impacte donc partiellement la zone UC (coeur de quartier de la Petite-Hollande). Cette OAP définit des principes d'aménagement sans toutefois contenir de dispositions réglementaires. Sont inscrits dans cette zone : le cœur des quartiers de la Petite Hollande, de la Chiffogne, la frange ouest du quartier de l'hôpital, le haut des Batteries du Parc.



La valeur vénale est fixée à 9 800 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques et par délégation,

STÉPHANN Jérémie
Inspecteur des Finances Publiques